



GDS
Normandie

L'action sanitaire ensemble

L'action sanitaire ensemble



Section apicole

2020

◀ Union des GDS normands





Éditorial



La région Normandie, c'est plus de 2 400 apiculteurs pour 31 600 ruches. Près de 1 600 se sont engagés dans un PSE pour protéger 20 200 ruches contre le varroa.

Depuis plus de 30 ans, Varroa destructor affaiblit les colonies d'abeilles et constitue un facteur important de leur déclin. Pour être la plus efficace possible, la lutte doit être collective. C'est la raison d'être des programmes sanitaires d'élevage (PSE) et aujourd'hui du plan de lutte régional déployé par la section apicole de l'union des GDS de Normandie.

La section apicole de l'OVS, créée en octobre 2018, c'est :

- ▶ 15 administrateurs bénévoles désignés au sein des 5 structures départementales
- ▶ 2 animateurs régionaux
- ▶ 1 chargé de mission ponctuel
- ▶ 1 groupe technique : 5 vétérinaires conseils, 5 élus et 1 animateur

La mutualisation sanitaire au service de nos abeilles

La lutte contre le varroa, harmonisée en Normandie

À la suite des Etats Généraux du Sanitaire, une nouvelle gouvernance de la santé animale s'est dessinée depuis 2012. A travers la création des organismes à vocation sanitaire multi-espèces, la gestion sanitaire des élevages a été mise entre les mains des éleveurs, avec la volonté des services de l'Etat d'avoir un unique interlocuteur au niveau régional. L'objectif étant de mieux faire face aux crises sanitaires ou à de nouveaux dangers. Les apiculteurs, quelque soit la taille de leur cheptel et leur type d'activité, se sont ainsi regroupés au sein des structures sanitaires apicoles départementales (GDSA ou section apicole des GDS), en toute indépendance, autour d'une cause commune : maintenir la santé des abeilles. Cette nouvelle organisation a permis de profiter de l'expérience des GDS et d'apporter professionnalisme et rigueur, notamment grâce à l'accompagnement des vétérinaires conseil. Mais au sein de ces structures, ce sont bien les apiculteurs qui restent responsables de la santé de leurs abeilles et qui doivent se mobiliser pour la maintenir. Le monde apicole doit être à la hauteur des enjeux.

Avec la création de la section apicole de l'Union Normande des GDS, un pas de plus vers une meilleure maîtrise sanitaire de nos ruchers, est réalisé. Echanger, partager, mutualiser pour améliorer la lutte contre le varroa mais aussi contre de nombreux autres dangers sanitaires, telle que la loque européenne qui est en pleine expansion. C'est le cœur de cette régionalisation, qui doit aller de pair avec une forte dynamique locale. Vos structures départementales restent les piliers de cette lutte collective, de votre engagement dépend leur pérennité.

Dans le cadre du plan de lutte régional contre le varroa, un important travail d'harmonisation et de conception (fiches techniques varroa, formations varroas, fiches de visites PSE, bulletins régionaux, ...) a déjà été effectué, permettant à tous les apiculteurs de Normandie de bénéficier d'informations et de formations cohérentes. Une veille sanitaire, via un réseau d'apiculteurs, a également été mise en place. Je souhaite ici remercier ces apiculteurs engagés bénévolement, acteurs de la santé des abeilles.

La journée sanitaire apicole Normande devait avoir lieu en mars dernier et a malheureusement dû être décalée en raison des aléas que nous traversons. Elle sera reprogrammée dès que possible et sera une formidable occasion de nous rencontrer et d'échanger autour de notre valeur commune : le sanitaire dans nos ruchers.

À bientôt donc.

Daniel PERRET

Président de la section apicole de l'Union Normande des GDS

Dans le cadre du plan de lutte régional contre le varroa, plusieurs réunions regroupant des apiculteurs, des techniciens sanitaires apicoles et des vétérinaires en charge de PSE de chaque département de Normandie, se sont tenues.

Elles ont permis d'élaborer des fiches techniques, des modules de formation et plus largement d'harmoniser le conseil auprès des apiculteurs en matière de varroa.

Une veille sanitaire ainsi que des tests des médicaments vétérinaires ont également été organisés à l'échelle régionale.

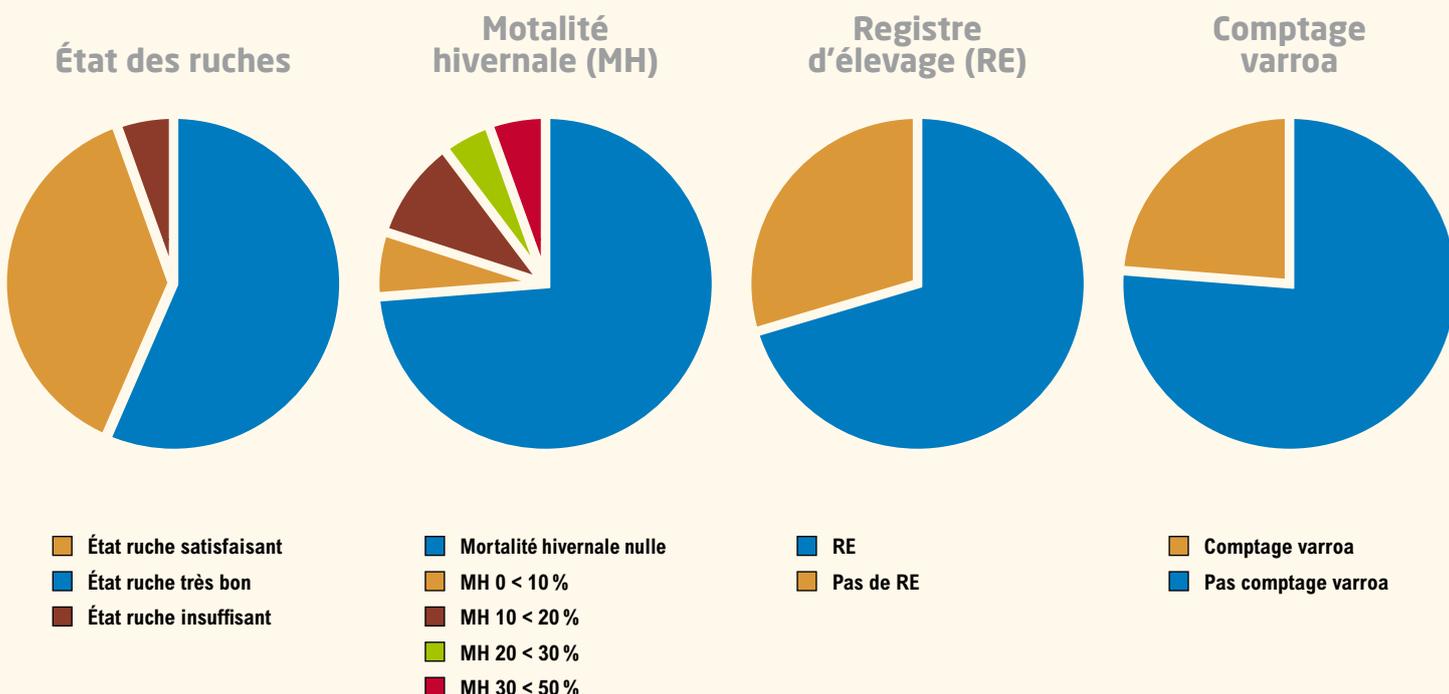
Enfin, un document unique de visite dans le cadre des PSE a été produit permettant de réaliser un suivi plus précis des pratiques sanitaires des apiculteurs à l'échelle régionale et ainsi d'adapter les conseils. ▼



Bilan régional des visites PSE

Les 100 visites saisies, dont les 3/4 avec ouverture de ruches, ont permis de montrer que :

- ▼ Plus de 40 % des ruchers ne sont pas immatriculés, les exposant au risque d'être considérés comme des ruchers abandonnés
- ▼ L'état de plus de 90 % des ruchers est satisfaisant à très bon et le renouvellement des cires et l'entretien des plateaux sont réalisés dans près de 80 % des cas
- ▼ Les apiculteurs rencontrent légèrement plus de mortalité en hiver qu'en saison. Ces mortalités, toutes proportions confondues, concernent environ 1/4 des ruchers visités.
- ▼ Une large majorité des apiculteurs utilisent des médicaments pour lutter contre le varroa mais seuls 4 % d'entre eux utilisent des méthodes biotechniques de lutte, principalement par manque de formation.
- ▼ Bien que la majorité des apiculteurs (85 %) conserve les ordonnances des traitements appliqués, encore 30 % d'entre eux n'ont pas de registre d'élevage alors que celui-ci est obligatoire (afin d'assurer la traçabilité des produits notamment). Il peut être fourni sur demande par les TSA ou disponible sur les sites internet des sections départementales.
- ▼ Seul 1/4 des apiculteurs réalise des comptages pour estimer l'infestation par le varroa et adapter leurs traitements. La diffusion plus large d'informations sur la varroose et le déploiement des formations varroas en Normandie, devraient permettre d'augmenter significativement cette proportion dans les années à venir. Si vous aussi, vous souhaitez vous former pour mieux maîtriser l'infestation par le varroa, rendez-vous aux journées de vulgarisation.



Les structures sanitaires apicoles départementales : à vos côtés, au quotidien, pour la santé de vos abeilles.
Pensez à renouveler votre adhésion !



Journées de vulgarisation des méthodes d'évaluation des infestations et de lutte contre varroa

Compte-tenu du contexte sanitaire, les formations prévues au cours de l'hiver sont susceptibles d'être décalées ou leur organisation modifiée

Veuillez prendre contact avec votre structure départementale pour plus d'informations.

Calvados : ➤ 02 31 44 86 87 - gds14@gds-calvados.fr
Eure : ➤ 02 32 23 86 86 - julie.renoux@gds27.fr
Orne : ➤ 02 33 80 38 38 - section.apicole@gdsco.fr
Seine-Maritime : ➤ m.fourneaux0825@orange.fr
Manche : ➤ Non renseigné

La journée régionale varroa

Initialement prévue le 14 mars à Saint Pierre en Auge, dans le Calvados, cette journée avait pour but de réunir tous les apiculteurs de Normandie autour d'une lutte commune contre le parasite des abeilles *Varroa destructor*.

Des conférences animées par des spécialités sur les moyens de lutte, l'efficacité des médicaments, les perspectives de nouveaux traitements, les méthodes biomécaniques ou encore sur les capacités de tolérance des abeilles à *Varroa*, étaient prévues.

Cette journée, pour les raisons sanitaires que nous connaissons sera reportée à l'automne 2021. Ce n'est que partie remise ! Nous vous proposerons très prochainement une nouvelle date et espérons rencontrer, en plus des 165 déjà inscrits, de nouveaux apiculteurs désireux d'échanger autour de ce thème crucial et déterminés à participer à cette lutte collective. ➤

Déclaration des ruchers

Du 1^{er} septembre au 31 décembre, pensez à déclarer vos ruches :

- Directement sur : mesdemarches.agriculture.gouv.fr
- En demandant à la section apicole de votre département de réaliser votre télédéclaration

La déclaration est gratuite, ne donne lieu à aucune facturation ou imposition. Elle permet de mieux maîtriser les maladies contagieuses des abeilles et de débloquer des aides européennes pour des dispositifs de soutien technique et sanitaire, à la hauteur des effectifs réels.

Retrouver des informations sur le varroa sur :

- Calvados : <https://gdsa14.wordpress.com/>
- Seine-Maritime : www.gdsa76.fr
- Eure : www.gds27.fr
- Manche : www.lamancheapicole.fr
- Orne : www.gds61.fr

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre

➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détectée.
➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- Canaux Évolution de l'échelle apicole
- Améliorer la santé des abeilles
- Mobiliser des aides européennes

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne
mesdemarches.agriculture.gouv.fr